

ANNULATION

En cas d'annulation, des frais de dossier à hauteur de 20.- par semaine et par personne seront facturés. Toute annulation non annoncée avant le 6 juin 2025 ne sera aucunement remboursée. Exception sur présentation d'un justificatif médical, un remboursement total sera effectué.

HORAIRES

Accueil des enfants entre 8h00 et 9h00 au plus tard.
Retour des enfants entre 17h30 et 18h00 au plus tard.

Attention : le vendredi le retour des enfants se fait entre 16h30 et 17h00 au plus tard!

DATES DU C.A. POUR LA MQ LIBELLULES

Semaine 1 : du 30 juin au 04 juillet
Semaine 2 : du 07 au 11 juillet
Semaine 3 : du 04 au 08 août
Semaine 4 : du 11 au 15 août

CONTACTS

Maison de Quartier des Libellules
Chemin du Château-Bloch 1, 1219 Le Lignon
076 816 14 42
info@mqlib.ch
www.mqlibellules.ch

Informations Centre Aéré Maison de Quartier des Libellules Été 2025



ORGANISATION

Prévu pour les enfants de 4 à 12 ans, le centre aéré de la ville de Vernier se présente comme une colonie journalière : durant les vacances d'été, les enfants arrivent le matin et rentrent le soir, du lundi au vendredi. En cas de forte affluence sur votre lieu d'inscription, votre demande peut se transférer vers un autre lieu d'inscription de Vernier en fonction des places disponibles. Le centre aéré assure les repas des enfants pendant toute la durée du séjour. La nourriture servie lors des repas de midi est saine, équilibrée et variée. De nombreuses activités sportives, ludiques, créatives ainsi que des excursions sont organisées chaque semaine. L'encadrement est assuré par des professionnels formés à cet effet.

ÉQUIPEMENT DES ENFANTS

Pendant toute la durée du séjour, les enfants jouent et se salissent. Merci de leur mettre des habits et des chaussures confortables.

Prendre un sac à dos avec :

- De la crème solaire
- Un chapeau ou une casquette
- Un maillot de bain et un linge de bain
- Une gourde
- Une veste de pluie
- Vêtements de rechanges

Il est important de marquer le nom de l'enfant sur ses affaires et sur son sac. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de dommage aux affaires de votre enfant.

ATTENTION !

La Maison de Quartier donne le goûter aux enfants. Ne pas leur donner de confiseries, ni de chips, ni boissons sucrées. Les objets personnels ou tranchants, dangereux ou de valeur, ainsi que les smartphones, montres connectées et consoles de jeux ne sont pas autorisés au centre aéré et doivent rester à la maison.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font sur place :

- Le mercredi 2 avril de 17h à 19h
- Le jeudi 3 avril de 17h à 19h
- Le vendredi 4 avril de 17h à 19h.

Pour l'inscription, merci de vous munir des documents suivants :

- D'une attestation RDU
- Du nom et n° de téléphone du médecin
- De la dernière date du vaccin tétanos
- Le numéro et nom d'assurance maladie, accident et responsabilité civile de l'enfant

Les inscriptions ne sont pas traitées par ordre d'arrivée mais suivant la situation familiale ! Une réponse vous sera apportée une semaine après votre inscription.

FINANCEMENT ET TARIFS

Le financement du centre aéré est assuré par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), par la ville de Vernier, ainsi que par votre participation financière. Des arrangements sont possibles, aucune inscription ne doit être refusée pour des raisons financières.

Le tarif du centre aéré est calculé en fonction du RDU : vous pouvez obtenir votre attestation de RDU sur internet (<https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>)

Nouveaux tarifs selon RDU	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Moins de 30'000.-	50.-	90.-	120.-	150.-
De 30'001.- à 42'000.-	60.-	110.-	150.-	190.-
De 42'001.- à 54'000.-	75.-	140.-	195.-	240.-
De 54'001.- à 66'000.-	90.-	170.-	225.-	280.-
De 66'001.- à 84'000.-	105.-	200.-	270.-	340.-
De 84'001.- à 102'000.-	130.-	250.-	360.-	460.-
De 102'001.- à 138'000.-	175.-	340.-	495.-	640.-
De 138'001.- à 174'000.-	215.-	420.-	615.-	800.-
De 174'001.- à 210'000.-	250.-	490.-	720.-	940.-
Plus de 210'000.-	270.-	530.-	780.-	1020.-

DÉLAI DE PAIEMENT

Dans le courant du mois de mai, vous recevrez une facture. **Les factures doivent être réglées avant le 6 juin 2025.**

Passé ce délai, l'inscription sera annulée.